



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 60218

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la proposition du Conseil économique et social, page 36 de son avis « L'avenir des chambres de commerce et d'industrie », de refondre le système électoral en établissant un nouveau mode de scrutin (de liste) et de réviser les conditions d'électorat et d'éligibilité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition.

## Texte de la réponse

Le rapport sur l'avenir des chambres de commerce et d'industrie (CCI), adopté par le Conseil économique et social le 4 avril 2001, constitue un document particulièrement dense, formulant des propositions souvent innovantes. Il préconise une réforme en deux étapes. La refonte du système électoral fait partie des propositions de réforme à envisager à l'horizon des élections 2003, selon les termes du Conseil. Les chambres réunies au sein de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) ont fait connaître leurs premiers points de vue en la matière, lors de l'assemblée générale du 31 mai dernier. Un groupe de travail réuni par l'ACFCI, auquel assistent des représentants des ministres de tutelle, devrait prochainement formuler ses propres propositions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60218

**Rubrique :** Chambres consulaires

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 avril 2001, page 2353

**Réponse publiée le :** 16 juillet 2001, page 4122